

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 29 juin 2009****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTYERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme C. MARTIN)**Membres absents** : Mme MILLE - Mme VANDRIESSE**OBJET****DE LA DELIBERATION****Bibliothèque municipale - Appel à projets « patrimoine écrit » - Année 2009 - Demandes de subventions**

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Ministère de la Culture et de la Communication reconduit, en 2009, un appel à projets « patrimoine écrit » destiné à soutenir des projets exemplaires concernant les collections patrimoniales des bibliothèques relevant des collectivités territoriales.

Cet appel à projet, organisé conjointement par la direction du livre et de la lecture et les directions régionales des affaires culturelles, permettra l'attribution de financements pouvant atteindre 60 % des dépenses éligibles : crédits de vacation, achats de matériels, prestations diverses.

Dans ce cadre, la Bibliothèque municipale a l'opportunité de proposer deux projets afférents à la valorisation et à la conservation de son patrimoine.

Pôle associé sur les thématiques culinaire, gastronomique et oenologique, la Bibliothèque municipale conserve, en plus de ses collections documentaires traditionnelles, des ensembles d'éphémères parmi lesquels les menus sont particulièrement intéressants.

Le premier projet concernerait donc la constitution d'un inventaire détaillé de la collection des deux mille deux cents menus de la bibliothèque, leur mise en ligne, accompagnée de formulaires de recherche, leur numérisation ainsi qu'un volet scientifique et pédagogique avec l'édition d'un article de l'historien de l'alimentation Patrick Rambourg.

Ce projet devrait permettre de tester un nouvel outil informatique qui sera utilisé dans de prochaines campagnes de signalement des collections des archives privées et de manuscrits de la bibliothèque.

Cette mise en ligne viserait aussi bien les chercheurs (histoire de l'alimentation et de la gastronomie, histoire des moeurs et histoire locale) que le grand public, friand de ce type de témoins historiques. Une exposition et un catalogue devrait clore le projet en 2011.

Le budget prévisionnel total affecté à ce projet serait de 47 083 €.

Le second projet concernerait une campagne d'emboîtages de conservation sur des recueils stockés dans le cabinet des estampes, récemment rénové grâce aux travaux de la salle Boullemier. Son budget prévisionnel total serait de 10 162 €.

Ces deux projets pourraient être réalisés en 2009 et 2010.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider de proposer, dans le cadre de l'appel à projets « patrimoine écrit », lancé par le Ministère de la Culture et de la Communication, au titre de 2009, les deux opérations exemplaires présentées par la Bibliothèque municipale : constitution d'un inventaire des menus, campagne d'emboîtages, de conservation sur des recueils stockés dans le cabinet des estampes ;

2- solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être attribuées pour ces opérations ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

02 JUL. 2009



PUBLIÉ LE 2/07/09